

Conditions générales de l'action fidélité « En route pour 10 € de réduction » en Belgique et au Luxembourg.

A. Généralités

1. Les présentes conditions s'appliquent à l'action de fidélité « **En route pour 10 € de réduction** » (ci-après « **l'Action** ») organisé par Belgian Shell SA, société de droit belge, établie à Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.048.262 (RPM Bruxelles), et Shell Luxembourgeoise sàrl, société de droit luxembourgeoise, immatriculée au registre du commerce luxembourgeois sous le numéro B7479, établie à Rue de l'Industrie 7, boîte postale 100 L, 8006 Bertrange (ci-après dénommées ensembles « **Shell** »)
2. Pour le traitement des données et l'identification des gagnants, Shell coopère avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danoise, ayant son siège social à Glentevej 61, 2400 København, Danemark (ci-après « **MAP** »).
3. Ces conditions générales (ci-après les « **Conditions générales** ») sont gérées par respectivement Belgian Shell SA et Shell Luxembourgeoise sàrl et s'appliquent à l'Action organisée par Shell. En participant à l'Action, le participant déclare accepter inconditionnellement le contenu des présentes Conditions générales.
4. L'Action se déroule durant 17 semaines, du 12 janvier 2026 au 3 mai 2026 (ci-après la « **Durée de l'Action** »).
5. Toute personne qui participe à l'Action est liée par les dispositions de ces Conditions générales.
6. Shell se réserve le droit à tout moment de mettre un terme à l'Action ou de modifier les Conditions générales sans motiver sa décision.
7. Pour toute question, réclamation ou remarque concernant cette Action, vous pouvez contacter le Customer Service Centre au numéro **+32 25 08 92 88** pour la Belgique (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00), au numéro **+352 31 11 41 753** pour le Luxembourg (lundi au vendredi de 08h30 à 17h00) ou bien envoyer un e-mail à l'adresse shellstation-be-nl@shell.com, ou shellstation-be-fr@shell.com ou shellstation-LU@shell.com.

B. Points

Pendant la Durée de l'Action, les participants reçoivent des points bonus Shell GO+ en effectuant des pleins valides pendant la période de l'Action, sous les conditions suivantes :

- **Conditions par plein :**

- o 1er plein $\geq$ 25 litres $\rightarrow$ 100 points bonus Shell GO+ (valeur : 1 €)

- o 2è plein $\geq$ 25 litres $\rightarrow$ 200 points bonus Shell GO+ (valeur : 2 €)

- o 3è plein $\geq$ 25 litres $\rightarrow$ 300 points bonus Shell GO+ (valeur : 3 €)

- o 4è plein $\geq$ 25 litres $\rightarrow$ 400 points bonus Shell GO+ (valeur : 4 €)

- **Valeur des points :** 1 000 points bonus Shell GO+ = 10 € de réduction (conformément aux conditions générales de Shell GO+)

- **Utilisation :** Les points bonus Shell GO+ sont ajoutés au compte Shell GO+ existant du participant et ne peuvent être utilisés que pour des réductions dans les stations Shell en Belgique et au Luxembourg, conformément aux conditions générales de Shell GO+.

- **Non échangeable :** Les points bonus Shell GO+ sont personnels, non transférables et non échangeables contre de l'argent, des produits ou des services en dehors du programme Shell GO+.

- **Validité :** La validité des points bonus Shell GO+ suit les conditions standard de Shell GO+.

C. Participation à l'Action de fidélité

Les personnes peuvent avoir une participation valide à l'Action de fidélité moyennant le respect des conditions suivantes pendant la Durée de l'Action

- Le participant a téléchargé l'application Shell, est inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et a accepté les conditions générales correspondantes.
- Le 12 janvier 2026, les clients Shell GO+ recevront la première offre dans l'application Shell avec la possibilité de gagner 100 points bonus Shell GO+. Le participant a activé l'offre dans l'application Shell et a fait le plein d'au moins 25 litres d'essence ou de diesel pour pouvoir obtenir ces 100 premiers points bonus Shell GO+.
- Le participant recevra les prochaines offres (3) dans l'application Shell après avoir atteint l'offre précédente. Le participant doit activer chacune des prochaines offres (3) dans l'application Shell et scanner la carte Shell GO+ avant chaque plein à venir pour être éligible. Après avoir effectué un plein qualificatif (minimum 25L), l'offre suivante sera disponible pour activation dans l'application Shell le lundi suivant ce plein, tant que cela reste dans la période de l'Action. Après les 4 pleins qualificatifs pendant la période de l'Action, le participant aura épargné un total de maximum 1 000 points bonus Shell GO+. Tout plein supplémentaire pendant la période de l'Action ne donnera pas de points bonus Shell GO+ supplémentaires.

- Le participant est domicilié ou résidant en Belgique ou au Luxembourg et le participant est âgé d'au moins 18 ans
- Une même personne physique ne peut participer qu'avec un seul compte Shell GO+.
- L'Action de fidélité pendant laquelle un participant fait le plein au moins quatre fois de minimum 25 litres afin de recevoir jusqu'à 1 000 points bonus Shell GO+ n'est valide qu'une seule fois par participant pendant toute la période de l'Action.
- Si toutes les conditions de l'Action sont remplies, la quantité de points bonus Shell GO+ sera automatiquement attribuée au compte Shell GO+ du participant après chaque ravitaillement valide et qualifiant.
- Le participant peut échanger les points bonus attribués à tout moment selon les conditions standard de Shell GO+ ; il n'y a aucune obligation d'attendre d'avoir atteint le maximum de 1 000 points bonus Shell GO+ dans le cadre de cette promotion.

D. Exclusions

- a. Les personnes qui communiquent des données incomplètes les concernant sont exclus de toute participation.
- b. Les personnes suivantes sont exclues de la participation à l'Action :
 - toutes les personnes ayant participé à l'organisation de l'Action ;
 - les employés de Shell, MAP ;
 - les membres résidents de la famille des personnes mentionnées ci-dessus.
- c. Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants de l'Action si elle estime que le participant n'a pas respecté une ou plusieurs conditions de participation, a fourni des informations inexactes ou incomplètes ou a agi d'une quelconque autre manière juridiquement inadmissible.
- d. Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque obligation pour Shell. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.
- e. Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers les sites web de tiers.
- f. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de la participation à l'Action ou de l'utilisation ultérieure des points bonus Shell GO+.

- g. Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par Shell dans le cadre de cette Action ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des points bonus Shell GO+ décernés et/ou de la participation à l'Action.

E. Traitement des données

Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de cette Action ne seront utilisées que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique sur la protection de la vie privée avant de participer à l'Action ([Politique sur la protection de la vie privée](#))

F. Droit applicable et litiges

A. Participant domicilié en Belgique

Pour les participants domiciliés en Belgique et pour toutes les autres parties autres que les participants domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ces Conditions Générales et l'Action sont soumises au droit belge.

Tous les litiges découlant ou pouvant découler de l'Action relèvent, dans ce cas, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Bruxelles, sauf disposition légale contraire

B. Participant domicilié au Grand-Duché de Luxembourg

Pour les participants domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ces Conditions Générales et l'Action sont soumises au droit luxembourgeois.

Tous les litiges découlant ou pouvant découler de l'Action relèvent, dans ce cas, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de la ville de Luxembourg, sauf disposition légale contraire

G. Dispositions finales

Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, l'application Shell GO+ ou sur tout autre support, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell.

Shell se réserve le droit de suspendre ou de se retirer de l'Action à tout moment dans toute juridiction individuelle si elle est contrainte de le faire pour des raisons juridiques ou pour des raisons d'autorégulation impérieuses, sans aucun droit à une indemnisation ou à une indemnisation pour les participants.